



Initiation Raquettes – 2023

Du Vendredi soir 27 janvier au dimanche 29 Janvier 2020
Cantal - Puy Mary - Dienne



Tous niveaux : Initiation
Ouvert aux non licenciés (Licence Découverte)
Jeunes -18 ans, nous consulter

Nombre de places : 20 personnes

Intensité physique : *

Une forme physique correcte est nécessaire

En fonction du niveau des participants et des conditions météorologiques, le programme du stage peut être modifié (Randonnée Hivernale si manque de neige) (cf. conditions générales d'inscription).

Alti'Roc – Club d'escalade – Association loi 1901 n° W912000613
N° SIRET 510 695 745 00016
Maison des Associations 1 rue du Minotaure 91350 Grigny
Président : Arnaud LAGNIEZ
altiroc@gmail.com – <http://altiroc.fr> – 06 28 09 89 01



Programme :

Raquette sur les circuits Impradine / Le Niermont / Et Hors circuits

Nuits en gîte de groupe (Chambre double et Dortoir)

TARIF LICENCIE FFME ALTI'ROC / AMVY / ASE : 80 €

TARIF LICENCIE FFME CT91 : 90 €

NON LICENCIE FFME : +12€ (Licence découverte en plus)

LOCATION RAQUETTES : 15 € (à vérifier)

Pré-inscription Ici





Compris dans le stage :

- La raclette du samedi soir
- Les pique-niques + les petits déjeuners
- Les forfaits
- L'accompagnement
- La bonne humeur ☺ !

Non compris dans le stage :

- Le transport en co-voiturage
- Le repas du vendredi soir !!!!



Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

Catherine et Franck MATHUBERT – Accompagnateurs

06 02 06 84 65 / 06 64 01 48 87

mfamily@numericable.fr

Dossier d'inscription à renvoyer à :

Catherine et Franck MATHUBERT

24 Avenue Jules Guesde 91200 Athis-mons

Les inscriptions ne deviendront définitives qu'après remise du chèque à l'ordre d'Altiroc, par ordre de réception des dossiers d'inscription.



Alti'Roc – Club d'escalade – Association loi 1901 n° W912000613

N° SIRET 510 695 745 00016

Maison des Associations 1 rue du Minotaure 91350 Grigny

Président : Arnaud LAGNIEZ

altiroc@gmail.com – <http://altiroc.fr> – 06 28 09 89 01



FICHE D'INSCRIPTION – Initiation Raquettes 2023

NOM :	Prénom :	
Adresse :	Ville :	Code Postal :
Date de Naissance :		
N° de Licence FFME :	Club :	
N° de Tél fixe :	N° de Tél portable :	
E-mail personnel (important) :		
Débutant (jamais fait) - Déjà fait - Confirmé - Expert		
J'ai une voiture – Nombre de places : _____		
J'ai besoin de raquettes : OUI – NON (rayer la mention inutile)		
J'ai besoin d'une licence découverte : OUI – NON (rayer la mention inutile)		

Personne à prévenir en cas d'accident :		
NOM :	Prénom :	
N° de Tél fixe :	N° de Tél portable :	

L'inscription au stage, vaut acceptation des conditions générales d'inscription disponibles en annexe de ce document.

Pour VALIDER votre inscription, merci de renvoyer cette fiche de renseignements complétée,

- + Une photocopie de votre licence FFME 2022/2023 (Sauf licence découverte)
- + Un chèque à l'ordre d'ALTIROC (ou Virement)

Date :	Signature :
--------	-------------



Annexe

Conditions générales d'inscription :

1. Inscription

Les conditions générales d'inscription de l'association Alti'Roc sont réputées connues et acceptées dès le premier paiement, (acompte compris) et quel que soit le mode de paiement (chèque, carte bancaire, espèces ou coupons sports). Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant de l'association Alti'Roc impliquent aussi la connaissance et l'acceptation des conditions générales d'inscription. Conformément à l'article L.121-20-4 du code de la consommation, les personnes inscrites à un programme sportif ne bénéficient pas du délai de rétractation de sept jours.

L'inscription est prise en compte et validée uniquement après réception de l'intégralité du paiement, sous réserve de places encore disponibles par ordre de réception des dossiers d'inscription.

2. Modification

Avant le départ, l'association Alti'Roc peut être contrainte de devoir modifier un élément essentiel du programme sportif en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, des motifs inspirés par l'intérêt général, ou la sécurité des participants. Alti'Roc informera les participants de ces modifications, lesquelles pourront comporter une proposition d'éléments de substitution équivalent au programme initialement envisagé. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

En cas d'annulation du stage, sans proposition d'un programme équivalent, Alti'roc procédera au remboursement des frais avancés.

Après le départ, durant le stage, le programme sportif peut subir des modifications ou des aménagements, en fonction des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement Alti'Roc sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

3. Annulation

De votre fait

Toute notification d'annulation doit être faite par mail à : altiroc@gmail.com

Jusqu'à 80 jours avant le départ :

Alti'Roc procédera au remboursement du stage, déduction faites des frais engagés par l'association non remboursables auprès de ses partenaires.

Jusqu'à 60 jours avant le départ :

Frais d'annulation : 30% du montant du stage

Entre 30 et 60 jours avant le départ :

Frais d'annulation : 80% du montant du stage

Entre 29 jours et le jour du départ : aucun remboursement ne sera effectué.



Du fait de l'Association Alti'Roc

L'association peut être exceptionnellement contrainte d'annuler votre programme sportif si :

- le nombre minimum de participants n'est pas atteint et dans ce cas, l'Association vous en informera au plus tard 7 jours avant le départ,
- les conditions de sécurité l'exigent,
- en cas d'événements imprévisibles.

Si aucun programme de substitution équivalent n'est proposé, l'association procédera au remboursement de votre stage.

En dehors de ce remboursement, cette annulation n'ouvre droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

4. Le prix

Les prix de nos programmes sportifs ont été calculés au plus juste en fonction des conditions économiques connues au moment de l'organisation du stage. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Ils sont susceptibles de modifications éventuelles qui s'appliquent à toutes les personnes déjà inscrites ou désirant s'inscrire.

5. Règles de fonctionnement et de prudence

Une extrême prudence est recommandée au cours du programme afin d'éviter tout incident risquant de perturber le déroulement normal du programme sportif non seulement pour vous-même mais aussi pour l'ensemble du groupe. Chaque participant doit se conformer aux règles propres à la vie sur un centre d'hébergement ou lors d'un programme sportif itinérant se déroulant en plein air. L'association Alti'Roc se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

6. Niveaux techniques et pratiques

Les programmes sont classés selon des critères d'intensité. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence habituelles et propres à la pratique d'activités physiques. Nous vous invitons vivement à consulter les niveaux techniques et pratiques de chaque activité et à prendre connaissance des documents éventuellement obligatoire pour certaines activités.

7. Matériel

Les matériels fournis varient d'un programme à l'autre. Pour certains programmes seul le matériel collectif ou "lourd" est prévu (Alpinismes, escalade, ski de randonnées...); vous devez donc vérifier dans les informations pratiques reçues lors de votre inscription quel type de matériel individuel emporter (chaussures, sac à dos, duvet, etc.).

Important : tout matériel sportif vous appartenant reste sous votre responsabilité en cas de vol ou de dommages. De plus, la responsabilité de l'Association Alti'Roc ne peut être recherchée en cas de vol ou de détérioration de vos effets personnels survenant à l'occasion d'un programme sportif itinérant se déroulant en plein air. Le matériel confié par l'Association Alti'Roc est sous votre responsabilité. En cas de détérioration de celui-ci, vous serez redevable du montant de la réparation ou de son remplacement.



8. Assurance – Licence FFME

La licence et l'assurance proposées par la FFME sont obligatoires sur les stages organisés par l'Association Alti'Roc. La souscription d'une licence journée est possible, et devra être souscrite avant le départ par l'intermédiaire de l'Association Alti'Roc.

9. Informatique

En application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, pour que votre inscription puisse être traitée, vos réponses sont obligatoires ; le défaut de réponse rendant impossible votre inscription. Vous disposez d'un droit d'accès de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, envoyez votre demande par courrier à l'adresse mail suivante : altiroc@gmail.com

Sauf avis contraire de votre part, l'Association Alti'Roc se réserve la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations (courrier, mail ou SMS). Toute infraction aux dispositions de la présente loi est prévue et réprimée par les articles 226-16 à 226-24 du Code pénal.